



Compte-rendu citoyen de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

tenue le 10 janvier 2023

Avertissement : Ce compte-rendu a été rédigé à partir de notes prises par un ou des citoyens présents à l'assemblée. Des vérifications ont été faites auprès de ces sources mais il est toujours possible que se glissent quelques imprécisions. Pour simplification, les deux périodes de questions des citoyens sont rapportées à la fin du compte-rendu. On trouvera à la fin du compte-rendu la liste et l'explication des sigles utilisés.

On pourra trouver la version officielle du procès-verbal de l'assemblée du mois précédent du conseil municipal ainsi que les enregistrements vidéo à l'adresse internet suivante : <http://smsr.quebec/seances-du-conseil-et-proces-verbaux/>

Les séances du conseil municipal sont désormais diffusées en direct. Les enregistrements des séances sont accessibles sur la même page que les procès-verbaux. Le lien pour regarder en direct la diffusion des assemblées du conseil est le suivant :

<https://us06web.zoom.us/j/85851173672?pwd=NnVzWWNlVFFlNnEyTGdhdkV4b1pwQT09>

Les procès-verbaux des comités consultatifs municipaux (CCU, CCE, CCL) se trouvent à l'adresse internet suivante : <http://smsr.quebec/comites-consultatifs/>

- 1 Après l'adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière assemblée, les conseillers approuvent les dépenses du mois dernier pour un total de 292 098 \$.
- 2 Rapports des activités des élu.e.s depuis la dernière assemblée du conseil :
 - 2.1 Le conseiller **Alain Lavallée** a participé à plusieurs rencontres durant le mois de décembre.
 - 2.1.1 N'ayant pas encore reçu de mandat(s) de la part du conseil municipal, le CCE ne siègera qu'en février.
 - 2.2 La conseillère **Marie-Claude Racine**
 - 2.2.1 Souligne que la période d'inscription pour les activités des loisirs d'hiver est en cours.
 - 2.2.2 Annonce que le samedi 18 février il y aura à l'église une prestation d'un pianiste qui fera de l'improvisation musicale sur des thèmes du cinéma muet. Il n'y a que 300 places. Un système de réservation sera organisé.
 - 2.2.3 Informe les participants que le comité des loisirs travaille arduement à la préparation de la patinoire.

2.3 Le conseiller **Réal Déry** assure les participants que lors des événements météorologiques des 23 et 24 décembre la municipalité avait préparé toutes les mesures d'urgence pour dépanner et accueillir les citoyens qui auraient été affectés par une éventuelle panne. Heureusement notre secteur a été épargné. Il en profite pour rappeler les précautions à prendre pour être prêt à affronter d'autres situations d'urgence. Le lien internet suivant permet de se préparer à toute situation critique : <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwjgn97Mq9n8AhUdhIkEHT6UC8oQFnoECBUQAw&url=https%3A%2F%2Fwww.quebec.ca%2Fsecurite-situations-urgence%2Fse-preparer%2Fcomment-se-preparer-a-la-maison&usg=AOvVaw2uKhUdSeVyTENzqYEDYfK->

2.4 Le conseiller **John Bradley** mentionne que le dossier du futur développement résidentiel continue à se compléter.

2.5 Le conseiller **Maurice Rolland** présente un projet auquel il travaille actuellement : celui de la production d'un carnet d'identité personnel pour les écoliers en cas d'incident afin d'être en mesure de fournir aux instances responsables toutes les informations susceptibles d'intervenir efficacement.

2.6 La conseillère **Annie Houle** continuera à travailler à la mise en valeur du milieu villageois.

2.7 Le Maire **François Berthiaume** aborde le dossier du futur développement immobilier. À sa demande et à celle du conseiller John Bradley, les deux promoteurs (MM Lacelle et William) ont soumis leur vision du projet. Les membres du conseil leur ont suggéré des modifications à la suite desquelles ils ont produit 3 nouvelles propositions à partir desquelles les membres du conseil ont élaboré un projet qu'ils estiment être une bonne base à soumettre aux Saint-Marcois au cours d'une consultation publique qui devrait avoir lieu dans de très brefs délais.

3 Les conseillers adoptent le rapport de la rencontre du CCU du 14 décembre 2022 et acceptent deux projets de construction de résidences familiales (rue Val d'Or et rang des Trente).

4 Le conseil adopte la cotisation de 46 536\$ à verser à l'ARTM pour le transport adapté de l'année 2023.

5 Questions citoyennes

5.1 Un citoyen soulève la question de la cueillette des matières compostables durant l'hiver. Devant le peu de bacs mis au chemin par les contribuables, il juge que la cueillette hebdomadaire constitue un gaspillage de ressources et une source de pollution. Le Maire lui répond que ce dossier est très complexe à gérer en partie à cause de l'incompréhension de plusieurs citoyens face au système des trois bacs (noir, bleu et brun) et en partie à cause de la mixité des milieux (rural et citadin) qui ne disposent pas des mêmes espaces de stockage des bacs. Il demande au citoyen de lui communiquer ses préoccupations par courriel afin d'être en mesure de mieux sensibiliser le conseil de la MRC à la question. (Incidentement,

nous apprenons que les voix au conseil de la MRC sont parfois pondérées selon le nombre de citoyens que représentent les maires votants et qu'ainsi les municipalités rurales comme la nôtre sont parfois désavantagées sur des questions comme celle de la cueillette des matières résiduelles)

5.2 Une citoyenne souligne la réalisation du magnifique arbre de Noël devant l'église et félicite le CCE pour cette initiative.

5.3 Un citoyen demande des explications au sujet de la cotisation à l'ARTM. Il s'agit d'un service auquel la Municipalité doit obligatoirement participer même s'il est peu utilisé sur notre territoire. Il est quand même essentiel pour plusieurs contribuables affectés d'un handicap.

5.4 Un autre citoyen intervient pour souligner que le budget municipal 2023 adopté en décembre dernier lui semble correspondre parfaitement à un volet de la mission de la municipalité : *les services aux contribuables*. Cependant, une dimension de plus en plus mise en valeur par les nouvelles tendances en administration municipale en est absente : *la facilitation de la participation créative des citoyens à l'élaboration des politiques et services et au dynamisme de l'animation*.

En tant que *contribuables*, les gens paient leurs taxes et utilisent les services offerts, un peu comme des clients d'une entreprise. En tant que *citoyens* cependant, ce sont eux qui sont propriétaires de la municipalité et qui ont toute la légitimité pour participer démocratiquement à la définition des orientations et des interventions du conseil municipal en exprimant leurs idées, critiques, suggestions lors des assemblées du conseil, en communiquant personnellement avec les élus, en appuyant les interventions de leur association citoyenne, etc.

Un moyen auquel ont recours de plus en plus de municipalités est le « budget participatif ». Cette pratique consiste à prévoir au budget municipal un montant dédié à des initiatives et projets suscités et décidés par les citoyens eux-mêmes (à l'intérieur de cadres spécifiques, il va sans dire). Or aucune provision de ce type n'est incluse dans le budget 2023.

Cette omission, entre autres, de même que le peu de préoccupation générale du conseil municipal pour l'implication créative des citoyens dans les orientations et initiatives municipales expliquerait peut-être en partie le taux peu élevé de participation des électeurs (40% en novembre 2021 et autour de 15% lors de l'élection partielle d'octobre dernier) qu'on déplore à chaque élection sans essayer d'y remédier par la suite. Dans cet ordre d'idée, la ville de Mont-Saint-Hilaire a même créé un *bureau citoyen*; on n'en demande pas autant ici, mais une initiative analogue serait assurément pertinente.

Au Maire qui rappelait que la Municipalité avait pourtant consulté les citoyens à l'automne 2022 au sujet des orientations stratégiques des prochaines années, le citoyen a rappelé que cette consultation était très encadrée et ne laissait pas d'ouverture pour les suggestions non sollicitées.

Notons qu'on ne parle pas ici du *bénévolat* (très florissant dans notre municipalité) qui consiste généralement à *exécuter* des tâches précises au service de la communauté (bibliothèque, sports, organisation d'événements, etc.). On parle plutôt de participation active à la pensée créative

À la demande du Maire, le citoyen a postérieurement vérifié auprès des municipalités voisines. Saint-Antoine, Saint-Charles, Beloeil et Mont-Saint-Hilaire, entre autres, ont chacune une provision pour des projets citoyens dans leur budget 2023.

En conclusion de cet échange informel et cordial, le Maire a invité le citoyen à renouveler sa suggestion de budget participatif avant la prochaine édition du budget municipal (2024).

Liste des sigles utilisés :

ADMQ :	Association des directeurs municipaux du Québec
AIBR :	Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu
ARTM :	Autorité régionale de transport métropolitain
CABVR:	Centre d'action bénévole de la Vallée du Richelieu
CCE :	Comité consultatif en environnement (comité municipal)
CCL :	Comité consultatif en loisirs (comité municipal)
CCU :	Comité consultatif d'urbanisme (comité municipal)
CLD :	Centre local de développement (organisme régional)
COMBEQ :	Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec
COVABAR :	Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu
CRE:	Conseil régional de l'environnement (organisme régional)
FARR :	Fonds d'appui au rayonnement des régions (programme du gouvernement du Québec)
FQM :	Fédération québécoise des municipalités
GES :	Gaz à effet de serre
GIEC :	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
MADA :	Municipalité amie des aînés
MAMH :	Ministère des affaires municipales et de l'habitation
MRCVR :	Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu
MTQ :	Ministère du transport du Québec
OBNL (ou OSBL) :	Organismes à but non lucratif
PMAD :	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
PRIMADA :	Programme d'infrastructures Municipalité amie des Aînés
SEMECS :	Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud
	(Usine de biométhanisation des résidus organiques)
SHSMSR :	Société d'horticulture de Saint-Marc-sur-Richelieu
SQ :	Sûreté du Québec
SSI :	Service de sécurité et incendies (organisme municipal)
PIIA :	Plan d'intégration et d'implantation architecturale

TECQ : Taxe sur l'essence et contribution du Québec

UMQ : Union des municipalités du Québec